

PROCÈS - VERBAL de la RÉUNION du 12 février 2026

CST /FSSCT placé auprès du Centre de Gestion

Réunion réalisée en présentiel

Assistent à la réunion :

Collège des représentants des employeurs :	Collège des représentants des agents :
M Richard BRUGGER M Jean-Marie CAMUT M Philippe GUNDALL Mme Claudine KODULZKI M Patrice MASSON M Jean-Philippe RESIDORI M Jean-Claude ROBERT	M Anthony COLPIN (CFDT) Mme Zidia DE JESUS (CFDT) Mme Corinne DERUELLE (CGT) M Stéphane FAYS (CGT) Mme Aline LACOMBE (FO) Mme Melaine SPILMANN (FO) Mme Sandra VERTALDI (CGT)

Monsieur Jean-Marie CAMUT est nommé Président, Monsieur Patrice MASSON est désigné **Secrétaire**, et Madame Sandra VERTALDI, siège en qualité de **Secrétaire adjointe** du Comité Social Territorial et **Secrétaire** de la Formation Spécialisée.

Absent(s) :

Collège des représentants des employeurs :	Collège des représentants des agents :
M William HANDEL Mme Raphaële LANTHIEZ M Arnaud RAYMOND	Mme Joëlle DA COSTA (CFDT) Mme Corinne HANAK (FO) M Christophe MICHELIN (UNSA)

Assistent à la séance sans voix délibérative :

Mme Yamina MEJDOUB présente les dossiers et M Julien BROUSSE assure la présentation de la partie FSSCT.

Le Président du CST/FSSCT déclare ouverte ce jour à 14h30, au siège du Centre de Gestion, la réunion du CST/FSSCT.

NOTES A L'ATTENTION DES EMPLOYEURS :

L'avis du CST doit intervenir avant la prise de décision par la collectivité et avant la mise en application.

A défaut de saisine préalable la procédure n'est pas respectée et en cas de recours la décision pourrait être annulée. Les représentants du CST/FSSCT ont décidé à l'unanimité que **les dossiers parvenus hors délai** au secrétariat seront inscrits directement à l'ordre du jour du comité suivant.

1 Approbation du procès-verbal du CST du 15 janvier 2026

AVIS FAVORABLE à l'unanimité des deux collèges.

Abstention de Madame Melaine SPILMANN et Monsieur Philippe GUNDALL, absents lors de la séance du 15 janvier 2026

2 Conditions générales de fonctionnement et d'organisation des services

2-01 CCAS-SAT Mussy sur Seine – CET

AVIS FAVORABLE à l'unanimité

2-02 Lesmont – CET

AVIS FAVORABLE à l'unanimité du **collège employeur**.

AVIS FAVORABLE à la majorité des votants du **collège des agents** : 5 voix pour (2 CFDT et 3 CGT) et 2 voix contre (2 FO) au motif que la monétisation n'est pas instaurée.

3 Régime indemnitaire (RIFSEEP)

3-01 Magnant

AVIS FAVORABLE à l'unanimité du **collège employeur**.

AVIS FAVORABLE à la majorité des votants du **collège des agents** : 4 voix pour (2 FO et 2 CFDT) et 3 abstentions (3 CGT).

Les membres demandent à ce que les modalités de gestion en cas d'absence soient clairement définies.

3-02 Saint-Lyé

AVIS FAVORABLE à l'unanimité

3-03 SRS de Bagneux la Fosse et Les Riceys

AVIS DEFAVORABLE A L'UNANIMITE au motif que le montant plafond du CIA n'est pas respecté et que la fonction de secrétaire de mairie ne peut être assurée dans un syndicat.

En cas d'avis défavorable unanime des représentants du personnel, la question fait l'objet d'un réexamen et donne lieu à une nouvelle consultation du CST à réception de la nouvelle saisine dans un délai qui ne peut être inférieur à huit jours ni excéder trente jours.

-> Le syndicat doit donc réexaminer son projet et le soumettre à nouveau au CST.

3-04 Villy en Trodes

AVIS FAVORABLE à l'unanimité du **collège employeur**.

AVIS FAVORABLE à la majorité des votants du **collège des agents** : 4 voix pour (2 FO et 2 CFDT) et 3 abstentions (3 CGT).

Les membres alertent sur l'incohérence des montants IFSE du groupe de fonction C2 Agent de maîtrise qui ne peut être inférieur aux autres groupes de fonctions C2.

4 Lignes Directrices de Gestion

Aucun dossier

5 Suppressions d'emplois et Augmentations/Diminutions du temps de travail

Après étude des dossiers, divers échanges et délibération, les représentants des deux collèges du CST donnent un **AVIS FAVORABLE A L'UNANIMITE** sur les dossiers suivants :

NB : Conformément au décret 2006-1690 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux, seuls les agents relevant des grades d'avancement dudit cadre d'emploi peuvent être chargés du secrétariat de mairie dans une commune de moins de 2 000 habitants.

5-01 Augmentation et Diminution du temps de travail

Collectivités	Emplois	Accord agent	Ancien nb d'h	Nouveau nb d'h
Beurey	Augmentation du temps de travail de la secrétaire de mairie en raison de l'accroissement des tâches administratives et comptables, à compter du 1 ^{er} mars 2026	Oui	16h	22h
Pargues	Augmentation du temps de travail de l'agent technique à compter du 1 ^{er} mars 2026	Oui	4h	5h
Vendeuvre sur Barse	Diminution du temps de travail du chef de projet PVD à la demande de l'agent à compter du 1 ^{er} avril 2026	Oui	17h30	14h

5-02 Mise à jour du tableau des effectifs et Suppression d'emplois

Collectivités	Emplois	Nb d'h						
SIVOS Les Triplés	<i>Le 01/01/2026</i>							
	SERVICE	Libellé de l'Emploi	Grade minimum	Grade maximum	Postes pourvus	Postes vacants	Temps de travail	Délibération créant le poste
	ADMINISTRATIF	Responsable Administrative	Adjoint administratif	Attaché principal	1	0	26 H	2024_2_3 16/04/2024
	SCOLAIRE	ASEM (Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles)	ASEM principal de 2 ^{ème} classe	ASEM principal de 1 ^{ère} classe	1	0	35 H	2025_1_5 21/01/2025
		ASEM (Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles)	ASEM principal de 2 ^{ème} classe	ASEM principal de 1 ^{ère} classe	1	0	28 H 25 min annualisé (28,42h)	2022_1_5 modif. 2025_7_2 08/02/2022
		ASEM (Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles)	ASEM principal de 2 ^{ème} classe	ASEM principal de 1 ^{ère} classe	1	0	30 H 20 min annualisé (30,34h)	2013/004 modif. 2025_6_2 11/04/2013
	ANIMATION	Adjoint d'animation	Adjoint d'animation	Adjoint d'animation ppl de 1 ^{ère} classe	1	0	30 H 48 min annualisé (30,80h)	17_2021_2 modif. 2023_6_4 14/12/2023
		Adj. d'animation ppl de 2 ^e classe / Directrice adjointe	Adjoint d'animation	Adjoint d'animation ppl de 1 ^{ère} classe	1	0	34 H 57 min annualisé (34,93h)	2023_5_1 19/09/2023
		Adjoint d'animation	Adjoint d'animation	Adjoint d'animation ppl de 1 ^{ère} classe	1	0	30 H 24 min annualisé (30,41h)	17_2021_2 modif. 2023_6_4 14/12/2023
		Directrice / Adj. d'animation ppl de 1 ^e classe	Adjoint d'animation	Adjoint d'animation ppl de 1 ^{ère} classe	1	0	35 H	12_2021 modif. 2024_6_4 21/10/2024
		Adjoint d'animation (restauration)	Adjoint d'animation	Adjoint d'animation ppl de 1 ^{ère} classe	1	0	8 H	2023_1_1 23/02/2023
		Adjoint d'animation (restauration)	Adjoint d'animation	Adjoint d'animation ppl de 1 ^{ère} classe	1	0	8 H	2025_8_5 02/12/2025
	<i>Le 01/01/2026</i>							
	SERVICE	Libellé de l'Emploi	Grade minimum	Grade maximum	Postes pourvus	Postes vacants	Temps de travail	Délibération créant le poste
	SERVICES TECHNIQUES	Agent de restauration scolaire et d'entretien des locaux	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	1	0	29 H	non numérotée 09/12/2008
		Agent de restauration scolaire et d'entretien des locaux	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	1	0	33 H 58 min annualisé (33,97h)	2023_5_2 modif. 2025_7_2 02/10/2025
		Agent de surveillance (accompagnement bus)	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	1	0	40 min (0,67h)	2016/025 modifié pour sept25 07/12/2016
		Agent de surveillance (accompagnement bus)	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	1	0	1 H (1h)	2016/025 modifié pour sept25 07/12/2016
		Agent de surveillance (accompagnement bus)	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	1	0	1 H 20 min (1,33h)	2025_7_3 02/10/2025
		Agent technique polyvalent	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	1	0	14 H	2025_7_4 02/10/2025

6 Participation de l'employeur à la protection sociale :

Après étude des dossiers, divers échanges et délibération, les représentants des deux collèges du CST donnent un **AVIS FAVORABLE A L'UNANIMITE** sur les dossiers suivants :

Collectivités	Montant de la participation	Mode de Participation
Etourvy	15€/mois pour le risque santé 17.45€/mois pour le risque prévoyance	Labellisation
Lusigny sur Barse	20€/mois pour le risque santé	Labellisation
Les Riceys	15€/mois pour le risque santé 20€/mois pour le risque prévoyance	Labellisation

7 Déclarations d'accidents ou maladie pro (information)

Collectivité / Etablissement	Date et Heure	Descriptif	Grade
Laubressel	3 décembre 2025 à 9h10	L'agent intervenait dans les toilettes de l'école qui étaient bouchées. En reculant il est tombé dans la trappe du vide sanitaire qui était restée ouverte. La chute a été stoppée par le choc fesses/hanches contre l'entrée de la trappe <u>Lésion</u> : coup fesses et hanches <u>Arrêt de travail</u> : non <u>Imputabilité</u> : oui <u>Mesures préventives mises en places</u> : Rappeler les mesures de prudence liées aux postures dangereuses	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe
Mesnil Saint Père	21 novembre 2025	Suite à une consultation du 9/12/2024, pathologie de la coiffe de l'épaule gauche, confirmée par IRM le 05/02/2025 <u>Lésion</u> : Rupture du supra épineux gauche <u>Arrêt de travail</u> : oui <u>Imputabilité</u> : <u>Mesures préventives mises en places</u> : rotation des postes pour alterner les gestes sollicitant les épaules, limiter les travaux avec les bras en hauteur toute la journée, réduire la fréquence des tailles et participer à des formations gestes et postures en espaces verts.	Agent de maîtrise principal
Saint Mesmin	7 janvier 2026 à 9h30	L'agent a été victime d'une chute dans le hall d'entrée des locaux. L'agent s'est pris le pied dans le tapis situé à l'entrée, entraînant une perte d'équilibre et une chute au sol. Lors de la chute, l'agent est tombé dans un premier temps sur le genou, puis son épaule a heurté l'angle du mur. A la suite de cet incident, l'agent a également subi une fracture dentaire. <u>Lésion</u> : fracture de l'épaule droite et d'une dent <u>Arrêt de travail</u> : oui <u>Imputabilité</u> : oui <u>Mesures préventives mises en places</u> : Vérification régulière de l'état du tapis et de son positionnement	Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15h25.

Fait à Sainte-Savine, le 12 février 2025

Le Président du CSI,
Jean Marie CAMUT



Le Secrétaire
Patrice MASSON

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Patrice Masson".

Le Secrétaire adjoint
Sandra VERTALDI

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Sandra Vertaldi".